



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°22/023**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) et la Société INTERTEK OCA FRANCE, route Industrielle – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER, SIREN 420 608 341, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-006 le 20/05/2022, portant sur la dépendance du domaine public située route des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher en vue d'y exploiter un laboratoire de contrôle quantitatif et qualitatif de produits pétroliers et produits chimiques liquides et gazeux (terrestres et maritimes).

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, celle-ci étant située en zone B du PPRT.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 2 802 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 9 ans à compter du 01/01/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-006 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.